



## CHARTRE DES ELEVEURS ANNEE 2010

*Afin de promouvoir et développer l'élevage de la race de chevaux Appaloosa en France, éleveur adhérent à la charte d'élevage de l'Appaloosa Horse Club France*



Je m'engage sur l'honneur à ne produire, avec tous mes reproducteurs appaloosa, que des produits inscriptibles à l'ApHC et au Registre français de l'appaloosa, je m'engage donc :

1° a) A réserver les saillies de mon(mes) étalon(s), *enregistré(s) ApHC et autorisé(s) à la monte publique en France* { . . . cheval(chevaux), voir liste au verso} exclusivement à des juments de race Appaloosa enregistrées ApHC ou toute race reconnue par l'ApHC (selon la règle 204 de l'Official Handbook) ainsi qu'au Registre français du cheval appaloosa ou du quarter horse, ou au stud-book français du pur-sang ou du cheval arabe (pour les juments françaises).

b) A faire saillir ma(mes) jument(s) enregistrée(s) ApHC {*10* jument(s), voir liste au verso} exclusivement par des étalons enregistrés ApHC ou toute race reconnue par l'ApHC (selon la règle n° 204 de l'Official Handbook) et au Registre français du cheval l'appaloosa ou du quarter horse, ou au stud-book du pur sang ou du cheval arabe (pour les étalons français) et *autorisés à la monte publique en France*.

2° A respecter toutes les règles de reproduction équine en vigueur en France.

3° A suivre rigoureusement, pour chaque sujet vendu, la double procédure d'accompagnement des documents de propriété : certificat d'origine et transfert de propriété américains transmis à l'ApHC, déclaration de changement de propriétaire envoyée dans les 8 jours aux Haras Nationaux (annexe 3).

4° A conduire mon élevage selon les règles de l'art, pour produire des chevaux en état, sains et nets, sous toutes protections sanitaires connues et appliquées à ce jour, en conformité avec les directives de la Direction des Services Vétérinaire (en annexe 1), et à les présenter dans un environnement valorisant pour la race appaloosa.

5° A appliquer le code de bonnes pratiques de commerçants en chevaux. (annexe 2).

6° A promouvoir la race Appaloosa par la diffusion d'informations et de documents sur l'Appaloosa Horse Club France.

Je certifie être informé qu'en cas de manquement à l'un de ces engagements, j'encours le risque d'exclusion de la liste des éleveurs adhérents à la Charte de qualité de l'ApHCF, par son Conseil d'Administration.

Fait à (Ville) . . . *01/03/2010* . . .  
Nom et signature de l'éleveur, nom de l'élevage

*René MAUPAS*

*PUECH MAXIMADE*

Le (Date) . . . *1/03/10* . . .  
Entériné par le Président de l'ApHC-France

Le (date) . . . *21/04/2010* . . .  
Entériné par le Président de la commission du Stud-Book